



Europe orientale

Arménie

Azerbaïdjan

Bélarus

Fédération de Russie

Géorgie

République de Moldova

Ukraine

Les réfugiés récemment arrivés sont hébergés dans des centres collectifs en Géorgie.

| FAITS MARQUANTS |

- L'Arménie, le Bélarus et la République de Moldova ont commencé à mettre en application de nouvelles lois d'asile rédigées avec l'aide du HCR. La nouvelle législation offre une forme de protection complémentaire, en plus de celle assurée par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.
- L'adoption de politiques et de pratiques strictes en matière de migration dans la sous-région ont restreint l'accès des réfugiés au marché du travail. En revanche, les stratégies d'intégration locale du HCR au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine ont permis aux personnes déplacées d'obtenir un meilleur accès au logement, à l'éducation, à la formation professionnelle et aux régimes nationaux de protection sociale.
- Le HCR a travaillé avec les autorités en vue de prévenir et réduire l'apatridie. L'augmentation du nombre d'apatrides peut être interprété comme un signe positif étant donné qu'il reflète la volonté des autorités de reconnaître l'ampleur du problème.
- Les efforts de plaidoyer et les stratégies d'intégration ont visé à résoudre les problèmes des déplacés internes en Europe orientale. Plusieurs milliers ont trouvé des solutions durables, y compris en Géorgie et en Fédération de Russie, que ce soit grâce au retour librement consenti, au déménagement librement consenti ou à une indemnité.



Environnement opérationnel

Quelque 13 500 personnes étaient enregistrées comme réfugiés en Europe orientale fin 2009. Le nombre de personnes en quête d'asile dans la région au cours de l'année est tombé à 3 500, une baisse de 40 pour cent par rapport à 2008. Le HCR est demeuré préoccupé par de faibles taux de reconnaissance et l'utilisation de plus en plus fréquente de formes de protection complémentaire au lieu d'accorder le statut de la Convention de 1951 ; il est intervenu dans un certain nombre d'incidents pour prévenir le refoulement.

Si les efforts en vue de développer les capacités ont progressé ces dernières années, les régimes d'asile de la sous-région demeurent fragiles et vulnérables aux sensibilités et aux changements politiques. Certains pays refusent d'examiner des demandes d'asile de certaines nationalités. La restructuration fréquente de départements gouvernementaux chargés de la gestion des frontières, de la migration et d'asile pose problème.

Dans les endroits où les régimes d'asile ne fonctionnent pas correctement, les personnes relevant de la compétence du HCR ont tendance à poursuivre leur route de manière irrégulière, notamment en essayant d'atteindre l'Union européenne, souvent avec l'aide de passeurs.

Le nombre croissant de centres d'accueil et de logements temporaires dans la sous-région a contribué à améliorer les conditions des demandeurs d'asile. Il arrive cependant que les centres restreignent la liberté de mouvement de leurs habitants. Bien qu'ils soient destinés à un usage temporaire, ils pourraient devenir des dispositifs de logement à long terme s'ils ne sont pas assortis de solutions durables pour les personnes ayant besoin de protection internationale. Le HCR a fourni une expertise technique sur la gestion des centres d'accueil et soutenu la remise à neuf de certains d'entre eux en Azerbaïdjan et en Géorgie.

Réalisations et impact

Le HCR a travaillé avec ses partenaires nationaux en vue d'assurer une approche de la gestion des frontières qui tienne compte des impératifs de protection, notamment l'accès au territoire et aux procédures d'asile pour les personnes en quête de protection. Cela consistait à exécuter des projets visant à former les fonctionnaires responsables des frontières et à surveiller les frontières en commun dans le cadre du Plan d'action du HCR en dix points relatif à la protection des réfugiés et la migration mixte.

Le processus de Söderköping a continué à offrir une tribune pour les discussions sur la gestion des frontières, les migrations et les questions relatives à l'asile entre le Bélarus, la République de Moldova, l'Ukraine et divers États membres de l'Union européenne. En donnant l'occasion de partager des expériences



et des bonnes pratiques, cette tribune a contribué à la protection dans la sous-région.

L'intégration locale est demeurée un défi. Les gouvernements sont restés méfiants envers le fait de donner accès aux systèmes de protection sociale et à la formation linguistique et professionnelle. Toutefois, plus de 500 réfugiés ont obtenu la citoyenneté en 2009 au Bélarus, en Géorgie, en Fédération de Russie et en Ukraine.

Des développements encourageants ont été observés à l'égard de la prévention et de la résolution de l'apatridie, bien que seuls les pays de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan soient parties aux Conventions de 1954 et de 1961 relatives à l'apatridie. Des études ont été achevées au Bélarus et en République de Moldova analysant la législation nationale en relation avec les dispositions des Conventions. Près de 22 000 apatrides résidant en Fédération de Russie ont obtenu des permis de résidence ou la permission d'un séjour temporaire. Un projet conjoint HCR-UNICEF en Géorgie a aidé plus de 4 500 personnes à obtenir des papiers d'identité et à prouver leur citoyenneté, alors que l'Arménie s'est engagée à régler le problème des naissances qui ne sont pas enregistrées.

Trouver une réponse à la question du déplacement est resté une priorité. Le HCR a aidé l'Azerbaïdjan à offrir de meilleurs logements et des perspectives d'emploi pour les déplacés internes. En Géorgie, la plupart de ceux qui avaient été déplacés en 2008 ont trouvé une solution durable, et le Gouvernement a initié un plan d'une durée de trois ans en vue d'assurer des possibilités d'intégration aux 240 000 personnes déplacées par des conflits antérieurs. La Fédération de Russie a fait des efforts considérables pour permettre le retour de personnes déplacées en Tchétchénie.

Contraintes

Assurer l'espace de l'asile est un processus à long-terme qui nécessite non seulement de l'expertise, mais également un effort soutenu et une volonté politique. L'environnement actuel en Europe orientale demeure profondément influencé par les désaccords dans la sous-région, la crise économique et l'accent mis par l'Union européenne sur le contrôle des migrations clandestines. Les réfugiés sont confrontés à des obstacles considérables à leur intégration. Le marasme économique mondial a eu un impact négatif démesuré sur les demandeurs d'asile et les réfugiés, étant donné que leurs revenus dépendent souvent du secteur informel.

La xénophobie demeure une source de préoccupation. Le HCR a signalé des agressions physiques et des abus commis à l'égard de personnes relevant de sa compétence. Certains partenaires d'exécution, qui ont sensibilisé l'opinion à cette question, ont été victimes de pratiques d'intimidation, notamment en Ukraine.

Opérations

Les opérations du HCR en **Géorgie** et en **Fédération de Russie** font l'objet de chapitres distincts.

En **Arménie**, le HCR a prodigué des soins de santé essentiels et une aide sociale à plus de 5 300 personnes relevant de sa compétence, et a continué à plaider en faveur d'une prise en charge de ces responsabilités par le Gouvernement. Le HCR a rénové 46 appartements pour des réfugiés irakiens vulnérables et, dans le cadre d'un projet commun avec d'autres institutions des Nations Unies, a construit une école où des enfants réfugiés seront inscrits. L'Organisation a également contribué à rénover le centre d'accueil pour les réfugiés et à développer un nouveau logiciel pour l'enregistrement. De plus, il a tenu des consultations nationales avec ses homologues du Gouvernement et de la société civile sur les manières de combler les lacunes en matière de protection concernant les réfugiés et les personnes déplacées, y compris en matière d'intégration locale.

En **Azerbaïdjan**, qui accueille plus de 2 300 réfugiés et quelque 580 000 personnes déplacées, une opération de vérification a démontré que le nombre de réfugiés avait baissé de plus de 500 (environ 20 pour cent) depuis 2008. Près de 1 000 réfugiés ont quitté le pays au cours des deux dernières années. Le HCR a fourni une protection temporaire aux réfugiés et offert de l'assistance matérielle aux plus vulnérables. Onze étudiants réfugiés ont bénéficié de bourses d'études DAFI. Les personnes déplacées ont également obtenu des articles non alimentaires. Les réfugiés, tout comme les personnes déplacées, ont bénéficié d'une formation à la prévention des violences sexuelles et sexistes, ainsi qu'aux stratégies de réponse à ces violences. L'Organisation a trouvé des possibilités de réinstallation pour 35 réfugiés et assisté 14 autres dans leur rapatriement librement consenti.

Le HCR a formé des fonctionnaires gouvernementaux sur les procédures d'asile afin d'améliorer la détermination du statut de réfugié. Une assistance juridique a été offerte à plus de 6 500 personnes déplacées et 800 réfugiés.

Les opérations du HCR au **Bélarus** ont porté l'accent sur le soutien à un régime d'asile efficace et le fait d'offrir des perspectives d'intégration aux bénéficiaires de protection internationale. Une assistance médicale et juridique a été offerte aux personnes relevant de la compétence du HCR. Quelque 40 pour cent des réfugiés ont bénéficié d'activités d'intégration. Le système d'identification des personnes relevant de la compétence du HCR aux passages des frontières et de renvoi aux autorités responsables des migrations s'est amélioré dans toutes les régions. Des avocats financés par le HCR ont effectué plusieurs visites dans des centres de détention et ont offert des conseils à 120 détenus, après quoi quatre personnes ont demandé le statut de réfugié et 55 ont été réorientées vers le programme de rapatriement de l'OIM.

L'opération du HCR au Bélarus sera renforcée grâce à un accord avec le pays paraphé en 2009 et qui devrait être signé en 2010.

En **République de Moldova**, le Gouvernement a commencé à mettre en application une nouvelle loi sur l'asile largement conforme aux normes internationales. Le HCR a apporté un soutien juridique et des soins de santé aux personnes relevant de sa compétence. Les plus vulnérables ont reçu un soutien sous forme d'abris et une assistance sociale. Un comité directeur national a été créé en vue de répondre aux questions liées à l'intégration locale. Des activités tels que des cours de langue, une aide psychosociale et une formation professionnelle ont été mises sur pied.

Quelque 2 000 personnes sont enregistrées en tant qu'apatrides en République de Moldova. Le HCR a plaidé en vue de l'adhésion du pays aux Conventions des Nations Unies relatives à l'apatridie. Un rapport indépendant sur l'apatridie dans le pays a été finalisé par un expert juridique mandaté par le HCR et servira de base à d'autres discussions.

En **Ukraine**, il n'existe plus d'autorité centrale chargée d'examiner les demandes d'asile et de délivrer des papiers d'identité aux demandeurs d'asile depuis juillet 2009, et aucun progrès n'a été signalé dans la rédaction de la législation relative à l'asile. Ceci a résulté en un arriéré de demandes d'asile de quelque 600 personnes, accroissant leur risque de refoulement. Dans le cadre du Plan d'action en dix points, le HCR et ses ONG partenaires ont mené plusieurs missions de surveillance aux frontières afin de promouvoir des mesures de contrôle aux frontières tenant compte des impératifs de protection. Ces missions ont donné l'occasion de débattre de l'accès au territoire et des procédures d'asile.

Le HCR a fourni une assistance juridique à quelque 3 500 personnes, alloué une indemnité mensuelle de subsistance à l'intention de 325 personnes et offert des conseils sociaux et psychologiques à quelque 2 000 individus. Environ 1 000 personnes ont reçu une aide médicale de base financée par le HCR.

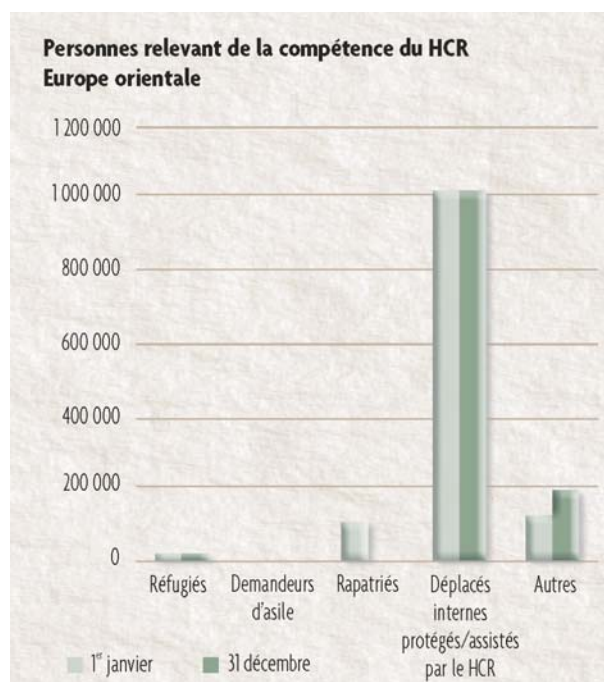
Dans le cadre du projet d'intégration locale, un comité directeur national en Ukraine, composé de fonctionnaires des administrations centrales et régionales, d'institutions des Nations Unies, d'ONG et de réfugiés a été créé afin de s'occuper de questions relatives à l'intégration locale. Un comité directeur régional similaire, composé de parties prenantes du Bélarus, de la République de Moldova et d'Ukraine, a été créé à Odessa.

Trois institutions d'enseignement supérieur ont commencé à organiser des sessions d'apprentissage aux langues à l'intention de 80 réfugiés et étudiants demandeurs d'asile. Des efforts ont

également été déployés en vue d'aider des enfants réfugiés à s'inscrire dans les écoles secondaires.

Informations financières

Le budget du HCR pour l'Europe orientale est demeuré relativement stable depuis 2005, à l'exception d'une augmentation importante en Géorgie suite au conflit du mois d'août 2008. En 2009, la Géorgie a été un pays pilote pour l'évaluation des besoins globaux du HCR, ce qui a mis en évidence d'autres besoins, en particulier pour des activités liées aux abris. Le budget 2009 a également connu une légère augmentation avec des contributions affectées à des activités particulières. Celles-ci comprenaient le renforcement de la capacité des entités gouvernementales, le soutien aux réponses face aux violences sexuelles et sexistes, la fourniture d'un logement aux personnes déplacées et le soutien à l'intégration locale.



Budget et dépenses pour l'Europe orientale (dollars E.-U.)

Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Arménie	1 821 214	0	1 821 214	1 728 256	0	1 728 256
Azerbaïdjan	4 186 049	0	4 186 049	4 163 712	0	4 163 712
Bélarus	1 718 191	0	1 718 191	1 445 622	0	1 445 622
Fédération de Russie	12 722 492	124 127	12 846 619	11 296 188	124 127	11 420 315
Géorgie	34 346 971	28 040 248	62 387 219	16 650 810	17 698 822	34 349 632
République de Moldova	1 497 631	29 449	1 527 080	1 166 952	29 449	1 196 401
Ukraine	4 399 445	0	4 399 445	3 449 050	0	3 449 050
Activités régionales ¹	836 263	0	836 263	543 060	0	543 060
Total	61 528 256	28 193 824	89 722 080	40 443 649	17 852 398	58 296 047

¹ Inclut des activités au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine.

Note: N'inclut pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les «activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat».

Contributions volontaires pour l'Europe orientale (dollars E.-U.)				
Affectation	Donateur	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Sous-région de l'Europe orientale	Commission européenne	633 400		633 400
	États-Unis d'Amérique	4 435 500		4 435 500
	Suède	1 170 351		1 170 351
Sous-total - Europe orientale		6 239 251		6 239 251
Arménie	Banque de développement du Conseil de l'Europe	3 080		3 080
	Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine	629 269		629 269
Sous-total - Arménie		632 349		632 349
Azerbaïdjan	Commission européenne	923 665		923 665
	États-Unis d'Amérique	336 580		336 580
Sous-total - Azerbaïdjan		1 260 245		1 260 245
Biélorus	Commission européenne	616 425		616 425
	États-Unis d'Amérique	34 056		34 056
Fédération de Russie	Commission européenne	2 125 026		2 125 026
	États-Unis d'Amérique	1 000 000		1 000 000
	Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine	350 000		350 000
	Suisse	885 978		885 978
Sous-total - Biélorus		650 481		650 481
Géorgie	Banque deTokyo-Mitsubishi UFJ (Japon)		11 282	11 282
	Commission européenne	5 820 136	6 300 350	12 120 486
	Donateurs privés in Suède		2 395	2 395
	Donations en ligne au Siège (Suisse)		59	59
	États-Unis d'Amérique	8 409 419	8 387 146	16 796 565
	Finlande		210 090	210 090
	Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)		935 000	935 000
	<i>Japan Association for UNHCR</i>		1 656	1 656
	Japon	309 917		309 917
	Roumanie	70 323	392 405	462 729
	Statoil Azerbaïdjan	65 000		65 000
	Suisse	261 097	403 854	664 951
	<i>UNIQLO Co., Ltd (Japon)</i>		15 292	15 292
Sous-total - Géorgie		14 935 893	16 659 529	31 595 422
République de Moldova	Commission européenne	727 598		727 598
	États-Unis d'Amérique	18 595		18 595
Sous-total - République de Moldova		746 193		746 193
Sous-total - Fédération de Russie		4 361 004		4 361 004
Ukraine	Commission européenne	472 322		472 322
	États-Unis d'Amérique	112 193		112 193
	Hongrie	6 588		6 588
	Suède	92 119		92 119
Ukraine		683 222		683 222
Total		29 508 637	16 659 529	46 168 167

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les «activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat».